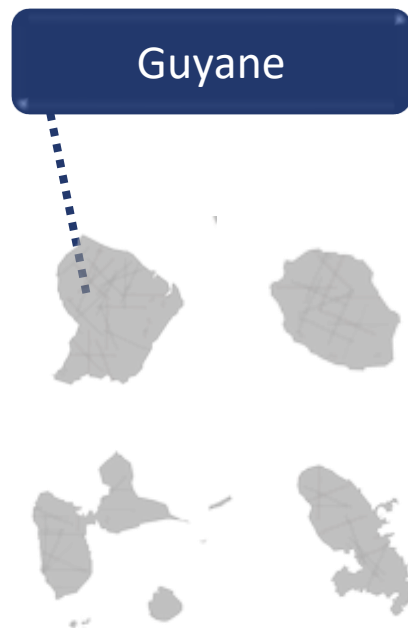


ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2025



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 18^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire



1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2025, où en sont les associations ?
6. Annexes

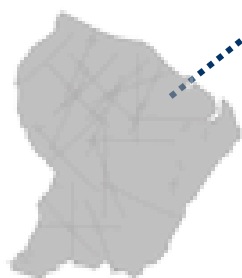
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Guyane

- **22** communes
- **292 354** habitants (2025)
- Part des moins de 20 ans (2025) : **39,7 %**
(France métropolitaine : 22,7 %)
- Part des 75 ans et plus (2025) : **2,7 %**
(France métropolitaine : 10,8 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2024 : **15,4%**
(France métropolitaine : 7,1 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

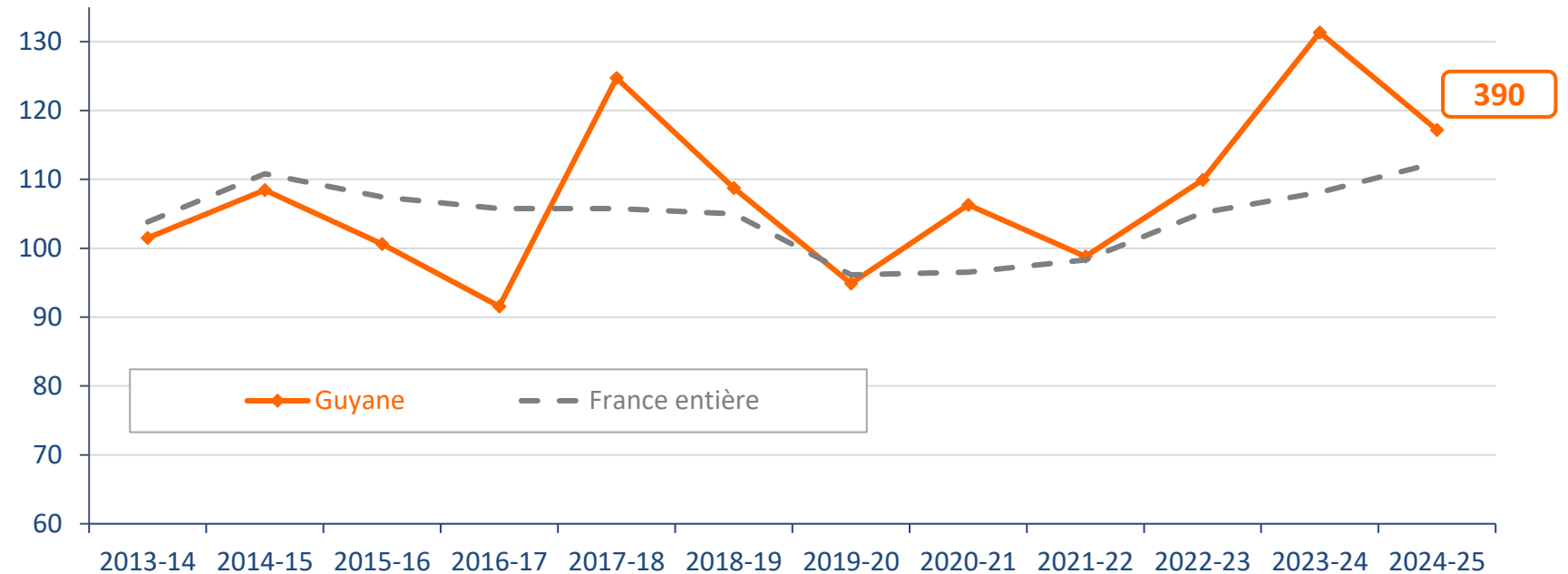


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2013-2014)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Depuis 2014-2015, la courbe de Guyane connaît de nombreuses variations, à la hausse et à la baisse. Elle se détache des tendances nationales par des mouvements contraires ou de fortes augmentations.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	28,7	25,0
Sport	12,1	17,8
Loisirs	13,5	12,2
Social	8,0	7,6
Amicales - entraide	2,3	8,0
Éducation - formation	6,5	5,7
Économie	7,6	4,3
Santé	4,8	4,5
Environnement	3,5	4,5
Autres ⁽¹⁾	13,1	10,4
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2022-2023 à 2024-2025.

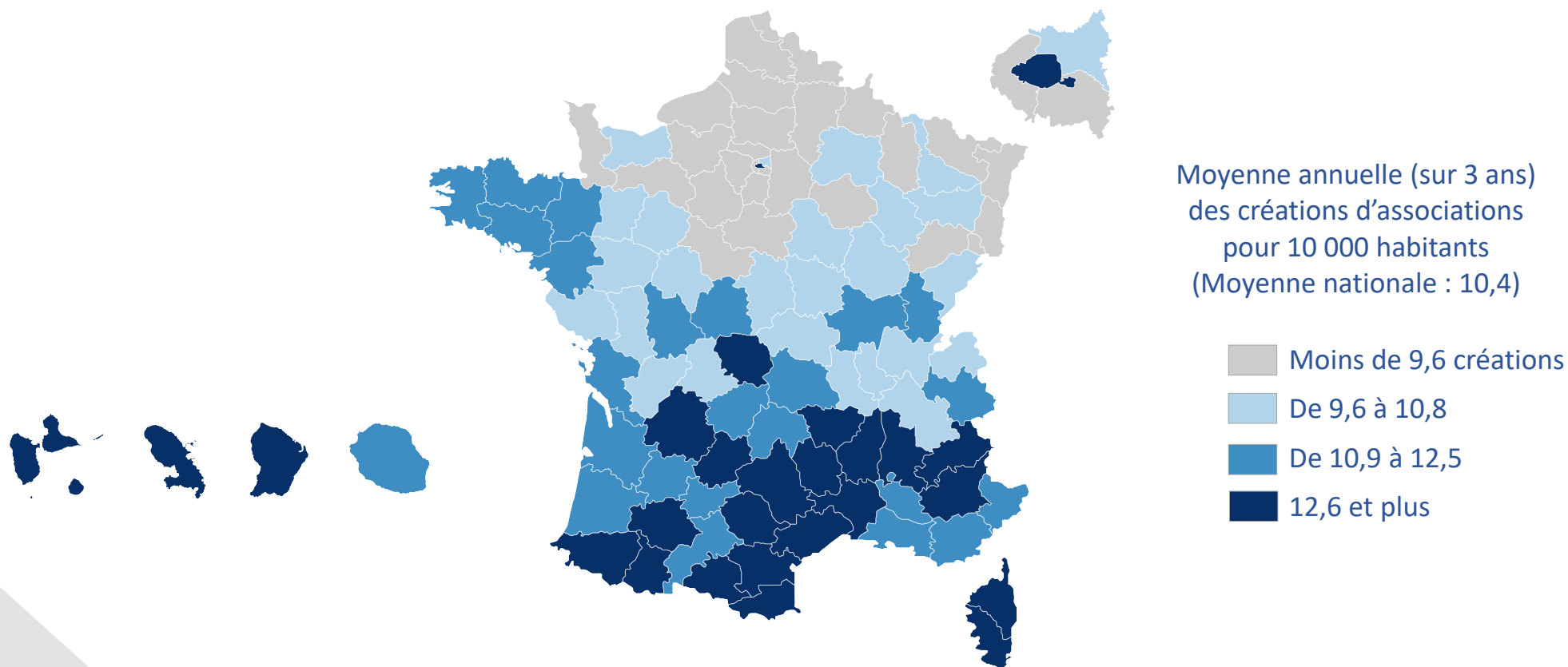
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, en Guyane, proportionnellement plus nombreuses dans la culture et l'économie. Elles le sont moins dans le sport, les amicales et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2022-2023 à
2024-2025)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2025)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?



La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,5 et 1,6 million d'associations actives

En Guyane:
entre 5 000 et 5 500 associations actives

Combien de bénévoles ?



Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée annuellement, par l'IFOP, pour Recherches & Solidarités.

Une fourchette est établie, en 2025, à partir des trois enquêtes IFOP 2023-2024-2025. Elles font apparaître un bilan qui s'est détaché, peu à peu, des effets de la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux, en 2025, permet d'apprécier la situation : la proportion de Français, déclarant donner du temps gratuitement, pour une association est de **24%**. Parmi ces bénévoles, **11%** de Français sont actifs chaque semaine, en fonction des activités de l'association.

Le nombre de bénévoles dans les associations de la Guyane peut être estimé, avec prudence :
Entre 40 000 et 43 000 dont 18 000 à 20 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

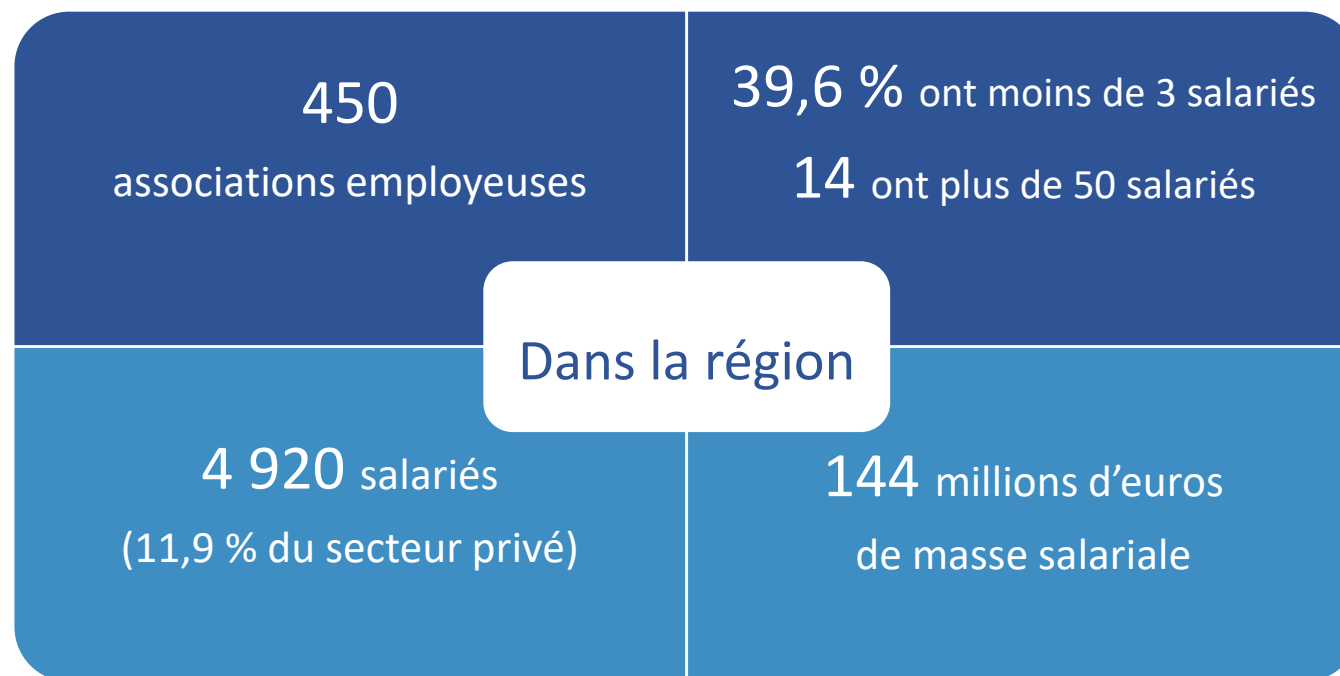
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établies en concertation avec la DARES et l'INSEE.

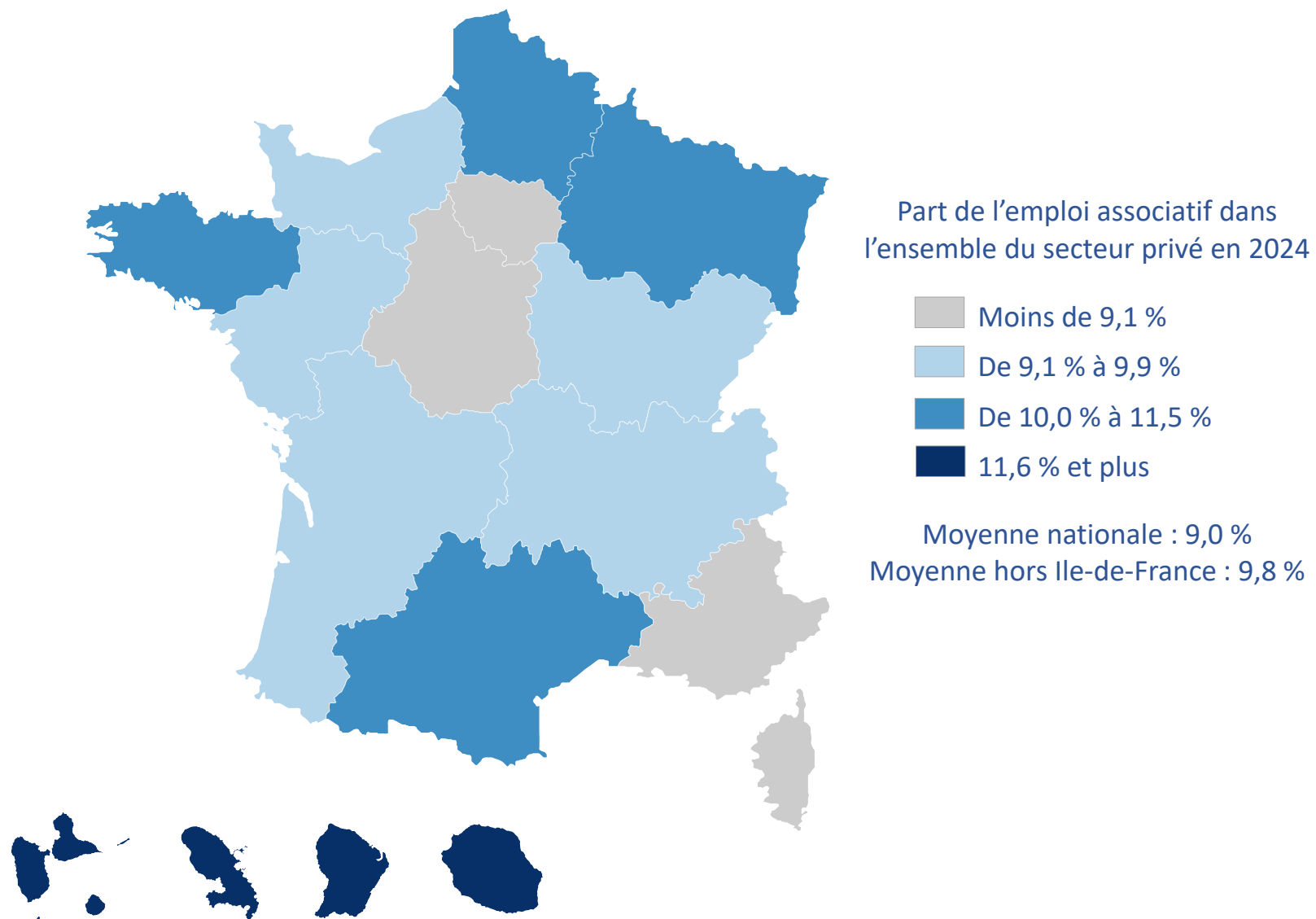
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2024 **153 000 établissements** et **1 924 000 salariés** (9% du secteur privé).



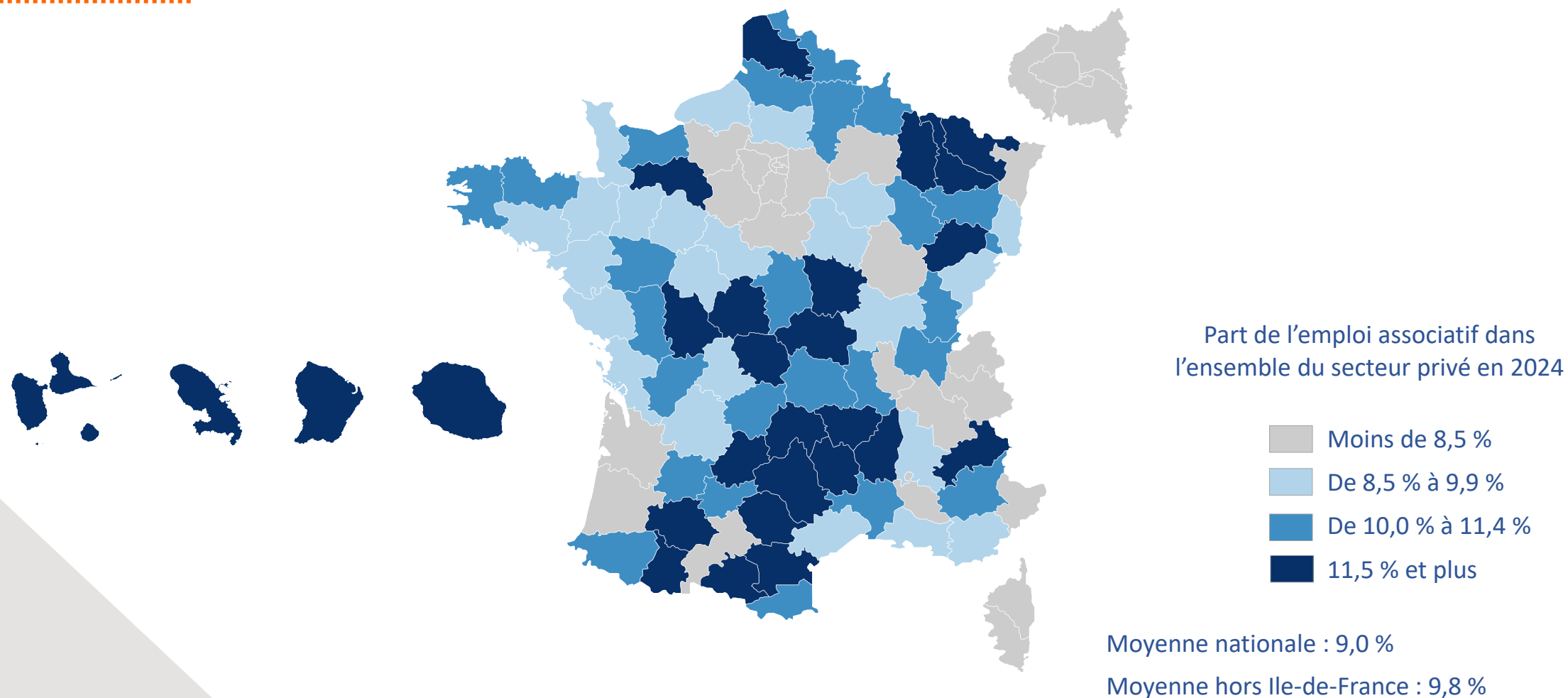
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	530	10,8	12,1
Sport	100	2,0	5,5
Santé	280	5,7	7,7
Social	2 410	49,0	48,7
Loisirs	20	0,4	1,3
Culture	90	1,8	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	310	6,3	12,2
Autres ⁽²⁾	1 180	24,0	9,9
Total	4 920	100,0	100,0

Une part importante, en Guyane, d'associations dites non classées ailleurs (24% pour 9,9% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

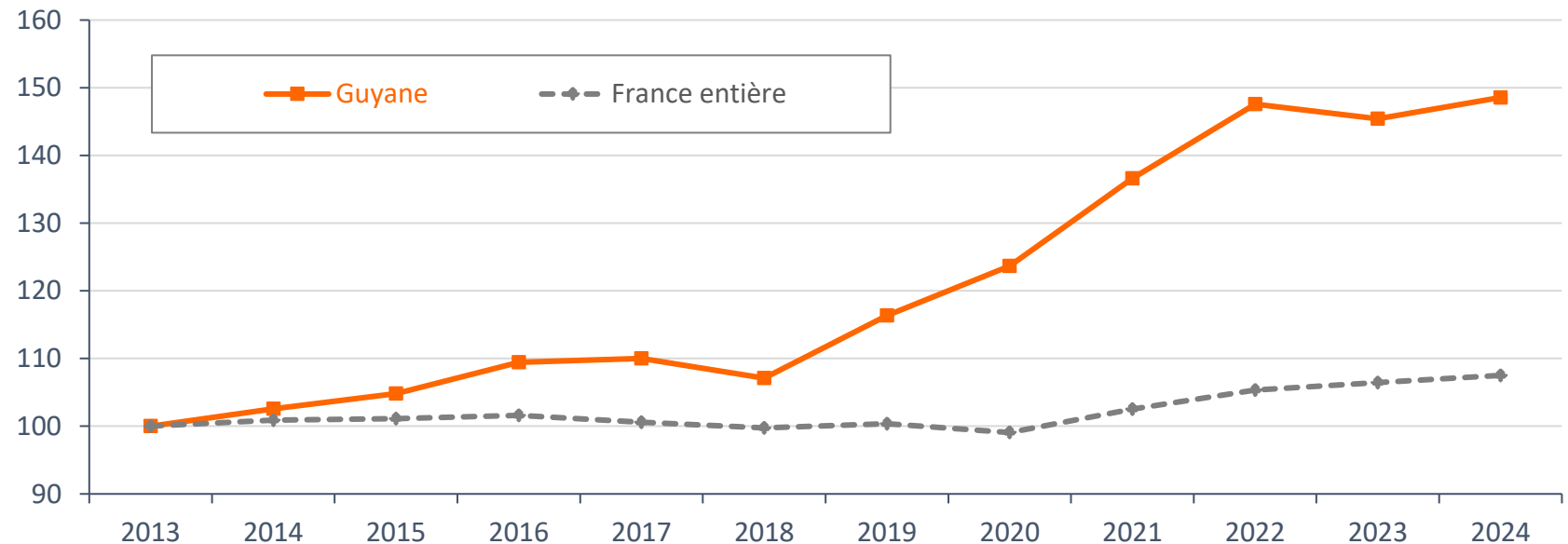
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'emploi associatif de Guyane enregistre une forte croissance entre 2019 et 2022. Il marque le pas l'année suivante.

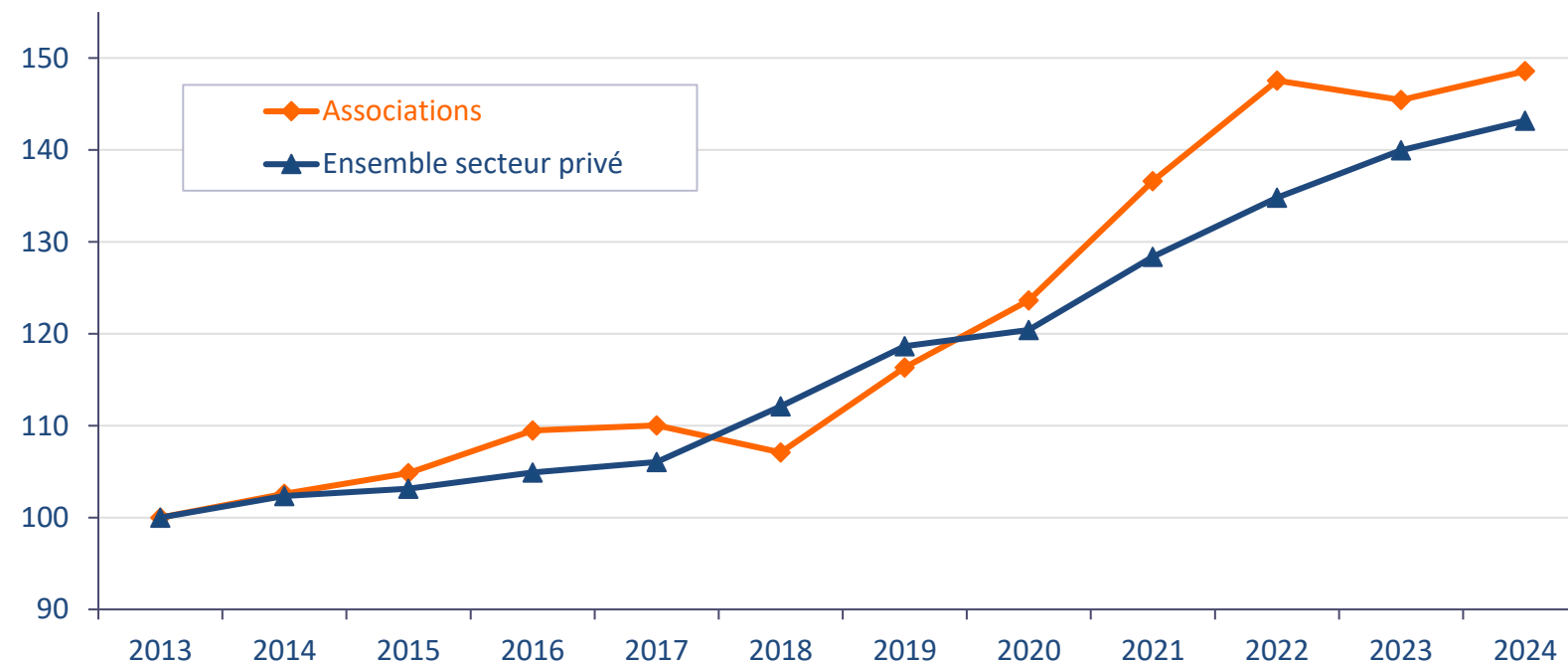
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



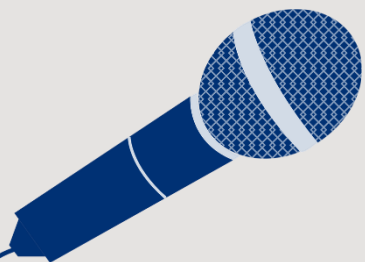
Mises à part les années 2018 et 2023, à la baisse, le secteur associatif enregistre une progression supérieure à celle de l'ensemble privé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Enquête nationale
Avril - mai 2025

Printemps 2025, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

Au-delà de la présentation régionale qui précède, R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les résultats 2025 comme éléments de contexte national utiles aux acteurs et aux décideurs en région.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 15 avril au 16 juin 2025 auprès de 2 285 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Une double approche en 2025

- Un suivi annuel depuis 2017, interrompu en 2020 en raison de la crise sanitaire, repris depuis 2021.
- Une même période d'enquête, au printemps, chaque année.
- 6 questions récurrentes permettant de suivre l'évolution du moral des responsables associatifs.
- En 2025, un échantillon très diversifié de 2 285 dirigeants de toutes régions.
- Une première, avec deux approches complémentaires :
 - Des résultats concernant les associations n'employant pas de salarié, traités selon la méthode des quotas appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités ».
 - Des résultats concernant les associations employeuses, traités selon la méthode des quotas appliquée aux variables « effectifs salariés » et « secteur d'activités ».
- Cette double approche permet de pointer tout particulièrement l'actualité des employeurs.

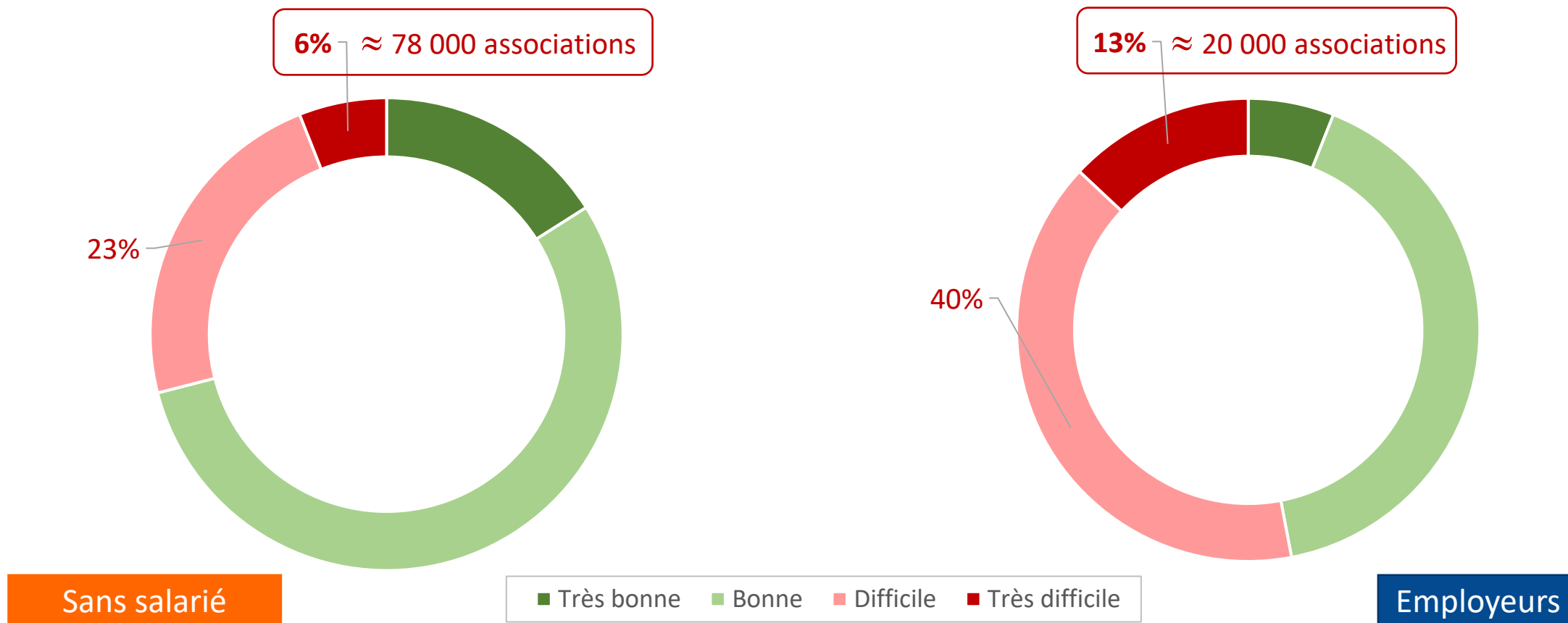
Les associations au printemps 2025

Un moral en berne, des projets en recul

Alors que l'emploi associatif enregistre deux trimestres de repli, fin 2024 et début 2025, les résultats du Baromètre ORA du printemps 2025 confirment des difficultés et un climat d'incertitude pour la rentrée, tout particulièrement pour les 153 000 associations qui emploient des salariés.

La situation financière

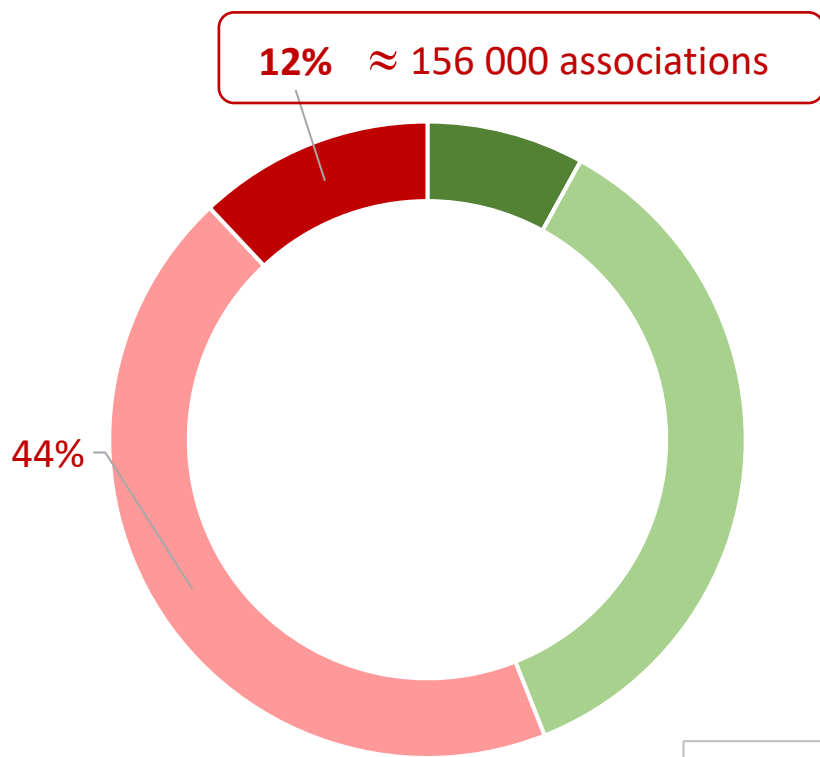
Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?



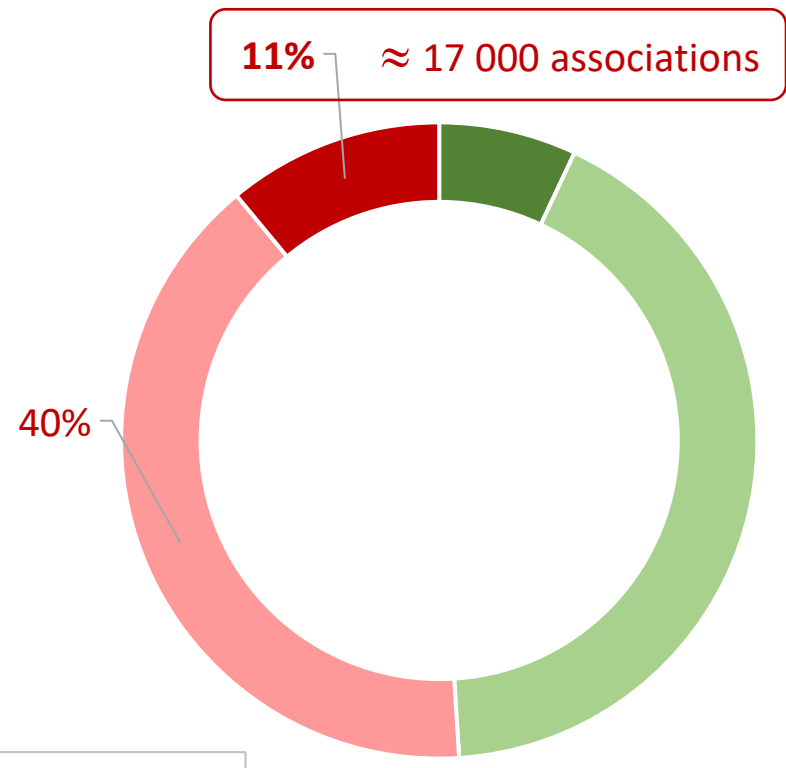
Lecture : 6% des responsables d'associations sans salarié estiment leur situation financière très difficile.
En projection, cela représente environ 78 000 associations. C'est 13% des employeurs, soit 20 000 associations.

Le bénévolat

Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation du bénévolat dans votre association ?



Sans salarié

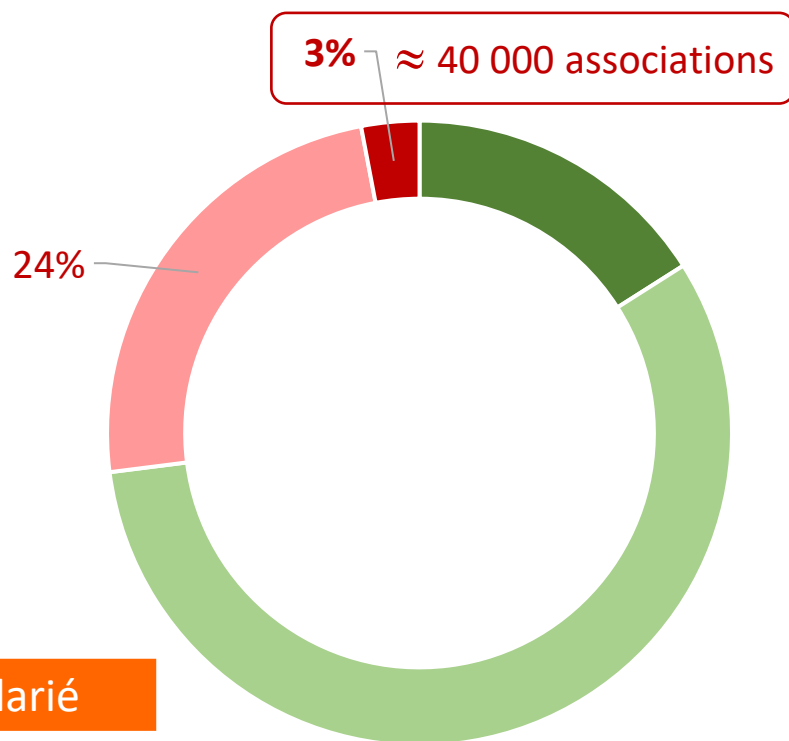


Employeurs

Lecture : 12% des responsables d'associations sans salarié estiment la situation du bénévolat très difficile. En projection, cela représente environ 156 000 associations. C'est 11% des employeurs, soit 17 000 associations.

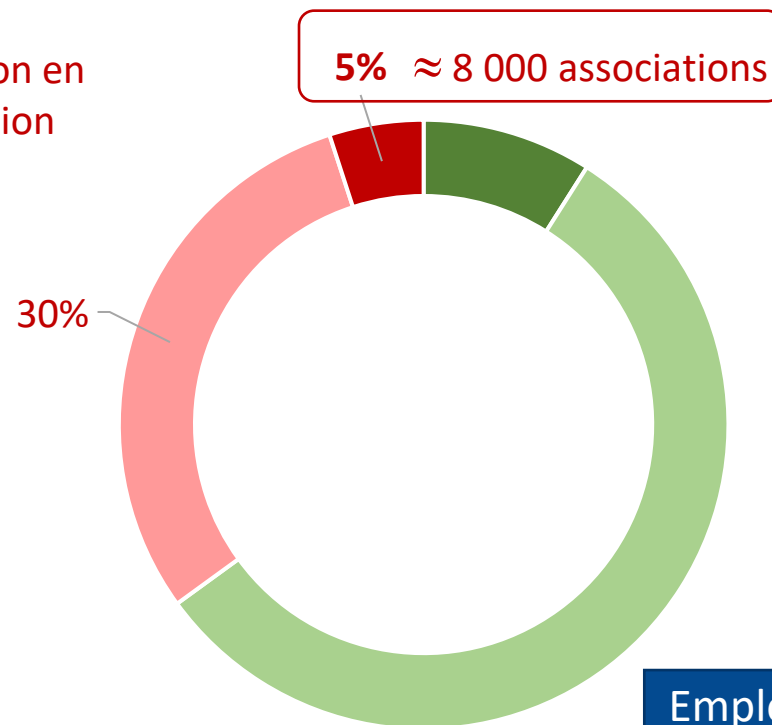
La situation générale

Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation générale de votre association ?



Sans salarié

Estimation en projection



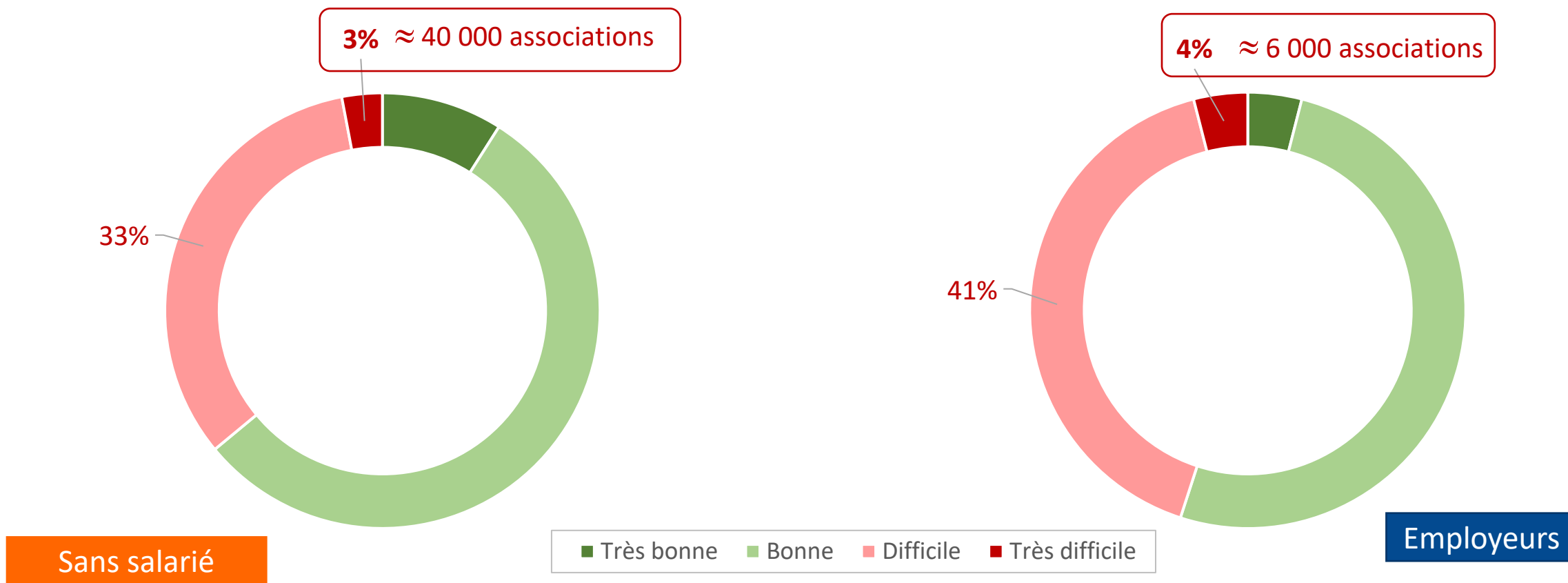
Employeurs

■ Très bonne ■ Bonne ■ Difficile ■ Très difficile

Un diagnostic un peu plus favorable sur la situation générale que sur le bénévolat et les finances : malgré les tensions sur les moyens auxquelles ils sont souvent habitués, les dirigeants composent et certains préfèrent rester positifs.

Projection sur les mois à venir

Comment voyez-vous la situation générale de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ?



Lecture : 3% des responsables d'associations sans salarié craignent une situation très difficile pour les mois à venir. En projection, cela représente environ 40 000 associations. C'est 4% des employeurs, soit 6 000 associations.

Les projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été 2025 ?

	Sans salarié	Employeurs
Oui, certainement	29%	30%
Oui, peut-être	30%	27%
Probablement pas	19%	21%
Non	12%	8%
Au contraire, nous envisageons une réduction de nos activités	3%	8%
Je n'ai pas assez d'éléments pour répondre	7%	6%
Total	100%	100%

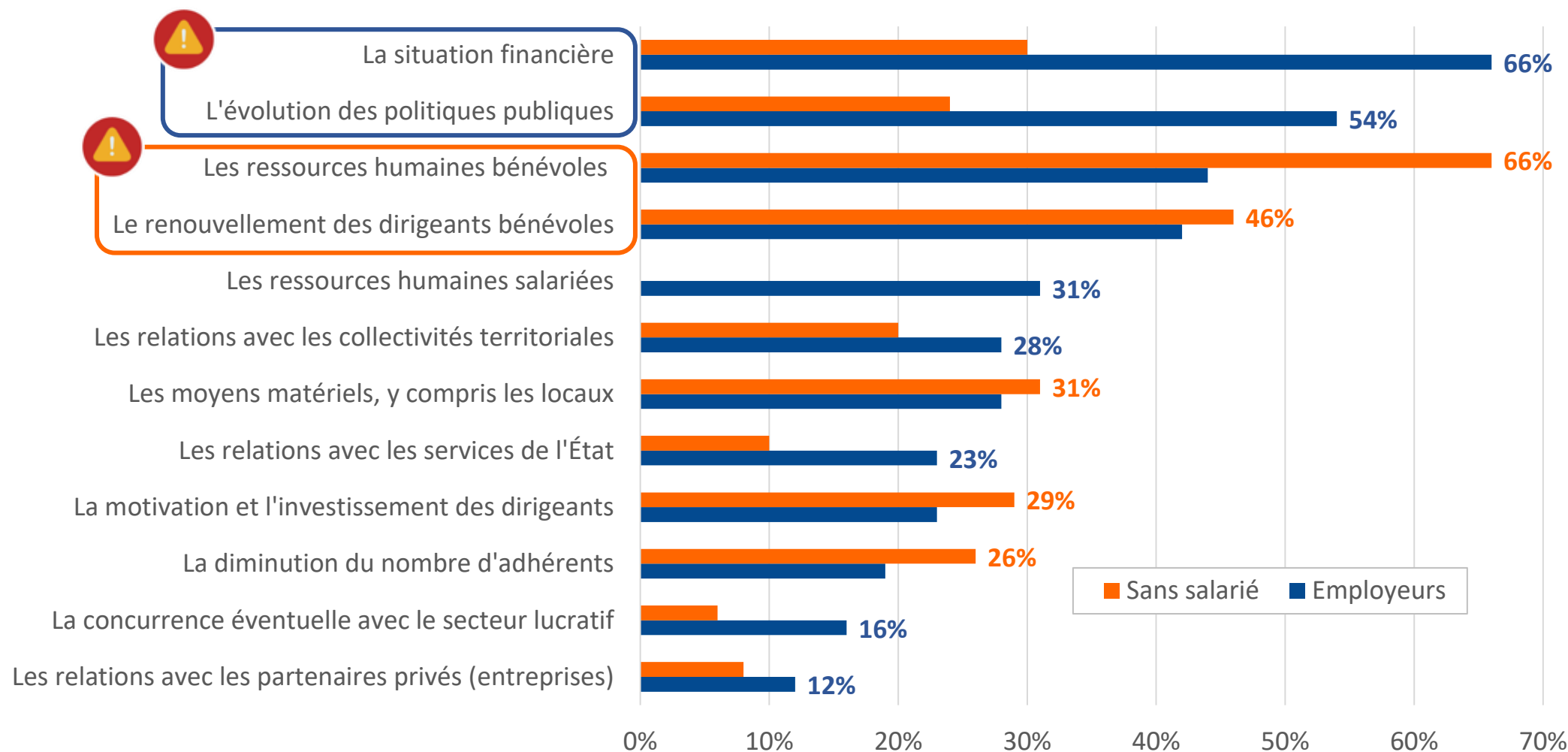
≈ 40 000 associations

≈ 12 000 associations

(estimations en projection)

Employeurs ou non : des réalités différentes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ?



Des fragilités contrastées selon les profils

- Les plus petites associations, souvent sans salarié, cumulent les difficultés sur le bénévolat (jusqu'à 65 % des associations de moins de 1 000 € de budget s'en disent préoccupées), mais affichent une perception moins critique sur les relations avec les institutions.
- À l'inverse, les grandes associations (plus de 500 000 € de budget), le plus souvent employeuses, déclarent davantage de tensions financières, ainsi que des inquiétudes croissantes quant à l'évolution des politiques publiques et quant à leurs relations avec les collectivités et l'État.

Certaines activités sont également plus exposées :

- Le sport est confronté à un triple défi : raréfaction des bénévoles, difficulté à renouveler les dirigeants et baisse de l'investissement collectif.
- Le sanitaire et social, l'éducation populaire et l'environnement présentent des niveaux de tension élevés sur les moyens financiers et les relations avec les partenaires publics.
- À l'opposé, les associations culturelles ou de loisirs s'en sortent un peu mieux, bien que certaines s'inquiètent de la reprise incertaine des activités.

Des situations critiques à repérer en priorité

Le croisement des indicateurs relatifs aux **finances**, au **bénévolat** et à la **situation générale**, permet d'identifier **les associations les plus fragilisées** :

- Les **employeuses** sont plus nombreuses à cumuler les signaux d'alerte, par rapport aux associations qui n'ont pas de salarié (18% pour 14 %) ;
- La proportion de ce cumul atteint environ 20% dans les associations de **solidarité internationale, l'environnement et l'éducation populaire** ;
- Les **territoires fragiles** — **zones rurales fragiles (ZRR*)** et **quartiers prioritaires de la ville (QPV)** — concentrent également un nombre plus élevé d'associations vulnérables.

* Zones de Revitalisation Rurale devenues Zones France Ruralité Revitalisation au 1^{er} juillet 2024

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, depuis l'édition 2023. Leur prise en compte conduit à une révision en légère hausse des effectifs salariés, compte tenu de la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec les éditions antérieures.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat URSSAF-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : contact@lemouvementassociatif-aura.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : contact@mouvementassociatif.bzh

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : lna@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 07 88 33 83 61

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 07 61 07 71 00

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : <https://lmahdf.org>

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Téléphone : 07 75 70 90 90

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-na.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 02 79 93 00 14

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : <https://www.lemouvementassociatif-occitanie.org>

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contactsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Téléphone : 06 92 20 32 12

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : <https://lemouvementassociatif-lareunion.org/>

Le Mouvement associatif de Martinique

Téléphone : +596 696 94 88 48

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 18^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Patrick BONNEAU – Marie DUROS
Guillaume FAURITTE – Christine LIN – Daren MABANZA – Jacques MALET